



# La Plume de Bény



Année 2014 - N° 21 La lettre de la municipalité

Parution Juillet 2014 - imprimé par nos soins

## INFORMATION DU MAIRE DE BÉNY

Suite aux élections municipales de Mars dernier, le recours engagé par la liste d'opposition a été jugé en date du 24 Juin 2014, puis mis en délibéré. Le jugement rendu est applicable au 30 Juin 2014.

La décision du tribunal est la suivante :

Les opérations électorales qui se sont déroulé les 23 et 30 Mars 2014 dans la commune de Bény sont annulées.

Le motif de l'annulation :

*Considérant qu'aux termes de l'article L.49 du code électoral : « A partir de la veille du scrutin à zéro heure, il est interdit de distribuer ou faire distribuer des bulletins, circulaires et autres documents. » ; qu'aux termes de l'article L.48-2 du code électoral : « Il est interdit à tout candidat de porter à la connaissance du public un élément nouveau de polémique électorale à un moment tel que ses adversaires n'aient pas la possibilité d'y répondre utilement avant la fin de la campagne électorale. ».*

En conséquence :

- Le conseil municipal est resté en place jusqu'au 30 Juillet (période d'appel).
- Aucun appel n'étant déposé au 30 Juillet 2014, une délégation spéciale devra être nommée par arrêté préfectoral au plus tard le 08 Août 2014.
- Conformément à l'article L2121-36 du CGCT. Le pouvoir de cette délégation se limite aux actes de pure administration conservatoire et urgente (mariages, préparation des nouvelles élections municipales,...).
- Prenant en compte la fermeture des services de la mairie du 18 Août au 1<sup>er</sup> Septembre, ces nouvelles élections pourraient se tenir fin Septembre selon un calendrier fixé par arrêté préfectoral.
- Le Maire et les adjoints assurent le fonctionnement jusqu'à la mise en place des délégués.

Je reste à votre disposition pour toute information complémentaire.

**Le Maire,**

**Patrick Bavoux**

### **Repas CCAS :**

Réuni le 23 Juillet, le **Centre Communal d'Action Social** a le regret d'annoncer que le repas des Aînés ne pourra avoir lieu cette année à la date du 13/09/2014.

La situation de la commune à cette période (absences d'élus), ne permet pas aux membres du CCAS d'assurer cette journée. Les membres se sont interrogés sur la possibilité de l'organiser bénévolement, mais la neutralité des listes ne serait ainsi pas respectée. Les futurs membres du CCAS prendront les décisions qui leur appartiennent une fois en place. Nous vous remercions de votre compréhension.

### **Rappel :**

La mairie sera fermée du lundi 4 au vendredi 8 Août inclus, et du lundi 18 Août au 1er Septembre 2014 inclus.